

Le 21 mai 2015

COMMUNIQUÉ

7 engagements pour des modèles agricoles performants

A l'occasion de son Assemblée générale qui se tiendra le 28 mai prochain à Bruxelles sur le thème « **Innover pour la performance des productions animales** », le SNIA publie un recueil de « 7 engagements pour des modèles agricoles performants ».

1. **Garantir pour l'alimentation animale un approvisionnement en matières premières de qualité,**
2. **Mettre en œuvre rapidement une simplification administrative efficace,**
3. **Exiger au sein de l'Union européenne une concurrence conforme aux règles du marché unique,**
4. **Favoriser la performance économique des entreprises de la nutrition animale,**
5. **Orienter les politiques régionales pour le développement économique des territoires et pour l'emploi,**
6. **Consolider et promouvoir les productions des filières animales françaises,**
7. **Accompagner le développement de systèmes agricoles véritablement durables.**

Avec ce document, le secteur de la nutrition animale témoigne de sa volonté de relever le défi du développement économique des filières, de leur durabilité et leur acceptation par la société.

Ces 7 engagements regroupent des propositions et des attentes à l'attention des fabricants d'aliments, des Pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.

Pj : 1

Contact : 01.44.18.63.50

Créé en 1971, le SNIA est une organisation professionnelle chargée de représenter l'industrie de la nutrition animale en France. Il regroupe 140 sites de production implantés localement sur l'ensemble du territoire.

Structure de dialogue entre les entreprises de nutrition animale et leur environnement politique, économique et social, le SNIA intervient au niveau national, régional et européen. Il est Membre de la FEFAC (Fédération Européenne des Fabricants d'Aliments pour animaux).

L'expertise du SNIA l'implique au cœur du métier de la fabrication d'aliments composés pour animaux qui s'étend de l'approvisionnement en matières premières jusqu'aux modes d'alimentation des animaux en élevage.

Dans une perspective réaffirmée d'un développement durable, le SNIA concentre son action autour de la sécurité de notre alimentation, de la qualité des produits et de la compétitivité de nos filières avec le souci permanent d'améliorer et de développer le secteur de l'élevage.

Le SNIA est signataire de la Convention Collective de la Meunerie.

Chaque année, 21 millions de tonnes d'aliments composés sont fabriqués pour les besoins de l'élevage
Retrouver tous les chiffres-clés du secteur sur www.nutritionanimale.org

7 engagements pour des modèles agricoles plus performants

Mai 2015

Depuis plusieurs années, les aspirations sociétales exprimées par nos concitoyens et l'évolution des systèmes agricoles semblent trop souvent s'opposer. Notre modèle agricole doit pourtant impérativement rester en phase avec notre projet de société. Les professionnels de la nutrition animale, agissant au cœur des filières agricoles et agroalimentaires, s'engagent et se constituent en force de proposition afin de relever le triple défi du développement économique des filières, de leur acceptation par la société, et de leur durabilité.

Certaines des actions proposées ici relèvent de la responsabilité des opérateurs économiques concernés, et nécessitent souvent des partenariats dans le cadre d'actions collectives. D'autres, requièrent un engagement volontaire des responsables politiques et de l'administration, à l'échelle française ou européenne, pour accompagner les évolutions vers de nouveaux modèles agricoles, encore plus performants.

Les acteurs du défi



Pouvoirs publics français



Institutions européennes







Fabricants d'aliments pour animaux








Filières agricoles et agroalimentaires

1. Garantir pour l'alimentation animale un approvisionnement en matières premières de qualité

- 1.1 Renforcer l'attractivité de la production de protéines végétales en France en soutenant un effort de recherche ambitieux. 
- 1.2 Favoriser l'utilisation de protéines végétales locales dans l'alimentation animale avec une stratégie de contractualisation en filière. 
- 1.3 S'engager dans une démarche de progrès pour la durabilité des matières premières utilisées en alimentation animale avec une charte d'engagement. 
- 1.4 Développer et autoriser des méthodes de traitement des matières premières pour les sécuriser et leur permettre d'atteindre les niveaux de conformité requis pour un usage en alimentation animale (mycotoxines, salmonelles...). 

2. Mettre en œuvre rapidement une simplification administrative efficace

- 2.1 S'interdire de légiférer en France dans des domaines de compétences relevant de l'Union européenne (normes environnementales et sanitaires, particulièrement). 
- 2.2 Supprimer les dispositions nationales obsolètes, notamment du Code rural et du Code de la consommation (définition de l'intégration, redondances avec la réglementation européenne...). 
- 2.3 Simplifier le droit du travail pour faciliter sa mise en œuvre par les entreprises en favorisant l'emploi et en améliorant les conditions de travail. 
- 2.4 Accorder des dérogations collectives aux interdictions de circulation, pour que les entreprises puissent livrer les aliments dès lors que les jours d'interdiction s'accumulent sur une courte période. 
- 2.5 Mettre en place le « guichet unique » pour les entreprises (autorisations d'exploitation, redevances, contrôles officiels...). 

3. Exiger au sein de l'Union européenne une concurrence conforme aux règles du marché unique

- 3.1 Abandonner la proposition législative de la Commission qui introduit la possibilité pour un Etat membre de refuser ou limiter la commercialisation d'OGM sur son territoire. 
- 3.2 Harmoniser à l'échelle européenne les règles liées à l'autorisation et à l'utilisation d'ingrédients pour l'alimentation animale et de produits de santé animale (Oxyde de zinc par exemple). 
- 3.3 Garantir des règles uniformes d'autorisation et d'utilisation des matières premières d'origine animale pour l'alimentation des animaux, sans distorsion de concurrence entre bassins de production. 

4. Favoriser la performance économique des entreprises de la nutrition animale

- 4.1 Mettre en œuvre, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), des projets structurants pour l'industrie de l'alimentation animale en France.
- 4.2 Accompagner les entreprises de la nutrition animale dans leur développement à l'international et dans leur recherche de débouchés dans des zones à fort potentiel de croissance des productions animales.
- 4.3 Optimiser encore les flux logistiques en augmentant le PTAC des véhicules pour les approvisionnements en matières premières et les livraisons d'aliments.
- 4.4 Sécuriser l'accès aux marchés financiers pour les entreprises de la nutrition animale en les reconnaissant comme opérateurs non financiers.
- 4.5 Systématiser l'évaluation des impacts économiques et sociaux de toute décision publique.



5. Orienter les politiques régionales pour le développement économique des territoires et pour l'emploi

- 5.1 Connaître, et mieux faire connaître, les actions régionales pour la modernisation et le développement des élevages, des outils industriels, et des services, dans le cadre des mesures du 2^{ème} pilier de la PAC (FEADER).
- 5.2 Prévoir dans les investissements réalisés dans le cadre des différents Plans de modernisation des exploitations, une augmentation des capacités de stockage d'aliments, ainsi que des améliorations pour la sécurité des accès aux abords de l'exploitation (plans de circulation).
- 5.3 Développer les offres de formations initiales et continues adaptées aux besoins du secteur de l'alimentation animale pour répondre aux enjeux de développement et de maintien de l'emploi dans les territoires.



6. Consolider et promouvoir les productions des filières animales françaises

- 6.1 Vulgariser l'utilisation d'outils de couverture adaptés pour l'achat d'aliments par les éleveurs.
- 6.2 Poursuivre l'initiative « viandes de France » en y intégrant les propositions de la nutrition animale : réassurance sanitaire avec OQUALIM et garanties sur la durabilité des approvisionnements en matières premières (initiative DURALIM en cours de développement).
- 6.3 Réconcilier productions animales et société, en adoptant une communication positive sur l'élevage français, et en valorisant les différents modèles de production. Simplifier la gestion des signes officiels de qualité et impliquer les professionnels de la nutrition animale dans les structures de gestion de ces signes de qualité.
- 6.4 Reconquérir le marché français par la qualité et la compétitivité des productions animales et développer des marchés à l'exportation pour tous les produits animaux.



7. Accompagner le développement de systèmes agricoles véritablement durables

- 7.1 Lever les tabous liés à la taille des élevages, en reconnaissant l'optimisation de la production comme bénéfique, d'un point de vue économique, social, et environnemental.



- 7.2 Contribuer à la lutte contre le gaspillage en valorisant toujours mieux les coproduits des industries agricoles et agroalimentaires, dans un cadre qui garantit leur traçabilité et leur sécurité pour un usage en alimentation animale.



- 7.3 Finaliser la constitution d'une base de données harmonisée au niveau européen, voire mondial, avec un accès gratuit aux données d'impacts environnementaux des matières premières utilisées en alimentation animale (soutien au projet « Global Feed LCA Institute »).



Retrouvez plus d'informations sur les actions du SNIA

www.nutritionanimale.org

Créé en 1971, le SNIA est une organisation professionnelle chargée de représenter l'industrie de la nutrition animale en France. Il regroupe 140 sites de production implantés localement sur l'ensemble du territoire.

Structure de dialogue entre les entreprises de nutrition animale et leur environnement politique, économique et social, le SNIA intervient au niveau national, régional et européen. Il est Membre de la FEFAC (Fédération Européenne des Fabricants d'Aliments pour animaux).

L'expertise du SNIA l'implique au cœur du métier de la fabrication d'aliments composés pour animaux qui s'étend de l'approvisionnement en matières premières jusqu'aux modes d'alimentation des animaux en élevage.

Dans une perspective réaffirmée d'un développement durable, le SNIA concentre son action autour de la sécurité de notre alimentation, de la qualité des produits et de la compétitivité de nos filières avec le souci permanent d'améliorer et de développer le secteur de l'élevage.

Le SNIA est signataire de la Convention Collective de la Meunerie.

SNIA
41 bis Bd de La Tour-Maubourg 75007 PARIS
Tél. : 01 44 18 63 50